

*La feuille d'info des parents.*

*Diffusée le 21 janvier 2026*

N° 5  
2025/2026

*Chers parents,*

*Voici quelques informations :*

**1. Calendrier 2025/2026**

- Du 4 au 11 février : présence de la benne à papiers rue Châteaubriant
- Lundi 9 février : contrôle administratif de l'établissement
- Vacances de février du vendredi 13 février après la classe au lundi 2 mars 2026 au matin
- Mardi 3 mars : CA de l'APEL
- Mardi 10 mars à 18 h 30 : CA de l'OGEC
- Jeudi 12 mars : Carnaval pour les élèves
- Mercredi 18 mars : CA Divaskell
- Vendredi 27 mars de 17 h à 18 h 30 : portes ouvertes site De Gaulle
- Mardi 31 mars (18 h et 20 h 15) : spectacle des élèves au Palais des Arts à Vannes
- Vendredi 3 avril : opération bol de riz
- Mardi 7 avril : CA de l'APEL
- Vacances de Pâques du vendredi 10 avril après la classe au lundi 27 avril au matin



**2. Évaluation des élèves, suivi de la scolarité : EDUMOOV**

Afin d'améliorer la communication autour du suivi scolaire des élèves, l'école utilise désormais une **nouvelle plateforme numérique appelée Edumooov**.

Cette plateforme remplace l'ancien mode de restitution des résultats scolaires, livréval, qui n'existe plus.

**Dates de restitution des résultats :**

- **De la CP au CM2 :** (avec la plateforme edumooov)
  - 1<sup>er</sup> semestre : **16 janvier**
  - *Exception pour les CP : 1<sup>er</sup> février*, en raison des évaluations nationales
  - 2<sup>ème</sup> semestre : **19 juin 2026**
- **Pour les MS et les GS :** (avec le cahier de progrès en format papier)
  - 1<sup>er</sup> semestre : fin janvier
  - 2<sup>ème</sup> semestre : 19 juin
- **Pour les PS2 :** (avec le cahier de progrès en format papier)
  - Une seule restitution aura lieu en juin
  - Un **entretien avec l'enseignante** sera proposé en janvier
- Pas de livret **pour les PS1**, mais la possibilité de rendez-vous avec l'enseignante.

**Modalités d'évaluation :**

Les acquis des élèves seront présentés sous la forme de **lettres et des couleurs**.

Un message vous a été transmis pour vous accompagner dans la prise en main de la plateforme *Edumooov*.

⇒ **ATTENTION, si vous souhaitez garder une trace des bulletins semestriels, il vous est vivement conseillé de les télécharger.**

**3. Message de l'APEL : collecte de téléphones**

Je vous rappelle que l'APEL collecte les vieux téléphones (cassés ou en état).

Vous pouvez les déposer au secrétariat ou auprès des enseignants.

Cependant, nous attirons votre attention sur la demande du recycleur :

- Les téléphones doivent être réinitialisés (supprimer toutes vos données et vos comptes).
- De plus ils ne doivent pas être bloqués par un code (dans ce cas, le recyclage n'est pas possible et le

téléphone ne sera repris qu'à hauteur de 1 €).

⇒ Donc les téléphones qui peuvent s'allumer ne doivent pas être bloqués par un code.

⇒ Les téléphones cassés, sont à laisser en l'état.

#### 4. Message de l'APEL : benne à papier

##### Collecte de papiers

La benne à papier sera installée sur le parking **rue Chateaubriand** du **4 au 10 février**.

Vous pouvez y déposer vos **journaux et papiers**.

⚠ Merci de ne pas déposer de **carton, plastique ou objets métalliques**.

Le papier actuellement stocké dans le garage doit être déplacé dans la benne.

Cette action se fera le **samedi 7 février**, de **9 h à 12 h** et de **14 h à 16 h**.

Merci par avance pour votre aide. Plus nous serons nombreux, plus cela ira vite 😊

Les bénéficiaires de cette collecte serviront à **financer des sorties scolaires**.

Merci pour votre soutien.

**LA BENNE A PAPIER**  
sera présente sur  
le parking Chateaubriand  
du 4 au 10 Février 2026  
Collecte du **PAPIER** des associations

Les bénéfices seront reversés au profit des voyages scolaires

Nous recherchons des bénévoles pour nous aider le  
**Samedi 7 Février**  
De 9h à 12h et/ou de 14h à 16h  
Merci à vous pour votre aide !  
Prévoir des gants

Papiers NON ACCEPTÉS dans la benne

#### 5. Le contrôle administratif de l'école.

Je vous informe que l'école fera prochainement l'objet d'un contrôle administratif, comme cela se pratique régulièrement dans les établissements scolaires sous contrat avec l'état. Le contrôle se fera à l'école le **lundi 9 février**.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre normal du fonctionnement de l'Éducation nationale. Il vise à vérifier les aspects administratifs et réglementaires de l'école (emploi du temps, respect des affichages, de la sécurité, du caractère propre...).

Il n'aura aucune incidence sur la scolarité des élèves ni sur le déroulement habituel des classes.

Certains élèves pourraient être interrogés par les inspecteurs durant la journée, sur le fonctionnement au quotidien.

Si vous avez des questions, ou souhaitez échanger sur ce sujet, je reste à disposition.

#### 6. CARNAVAL 2026 à la Mi-Carême le jeudi 12 mars.

##### Le carnaval un jeudi, quelle drôle d'idée !!!

L'équipe éducative de l'école a souhaité cette année se caler sur le calendrier liturgique pour fêter le carnaval.

##### Mais quelle est la signification de la Mi-Carême ?

La Mi-Carême est un jour de répit, où l'on peut momentanément mettre de côté la discipline du Carême ou, selon l'expression populaire, « casser son carême » par des réjouissances en suspendant les interdits alimentaires et sociaux. Elle est fêtée le jour arrivant à la moitié du Carême, c'est-à-dire, selon la tradition chrétienne, au vingtième des quarante jours du jeûne avant Pâques.

Cette année la Mi-Carême c'est le **jeudi 12 mars**. Le Carême débute le **mercredi 18 février** pour arriver à Pâques 40 jours plus tard, le **dimanche 5 avril**.

Nous proposons donc aux élèves une après-midi festive le jeudi 12 mars.

#### Programme :

- Nous nous retrouverons au théâtre de verdure du bois de Kerozer, vers 15 h pour un temps de défilé, de flash mob et de farandoles avec toutes les classes. Un goûter sera offert ensuite aux élèves dans leur classe.
- Chaque classe reviendra à l'école vers 16 h, la sortie se fera comme d'habitude sur les deux sites à 16 h 30.

Les parents qui le souhaitent pourront assister au défilé en nous rejoignant au théâtre de verdure, derrière le restaurant scolaire. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi être costumé, pour accompagner les enfants.

**Consigne pour les costumes : attention, pas d'accessoires, pas d'armes factices, pas de masques effrayants.**

#### Organisation pour les élèves du site De Gaulle :

- Les élèves arriveront costumés dès le matin
- Ils prendront aussi leur cartable (travail en classe habituel le matin).

#### Organisation pour les élèves du site Kerozer :

- Les élèves doivent prévoir leur costume dans un sac, les costumes seront mis en début d'après-midi.
- Ils prendront aussi leur cartable (travail en classe habituel le matin).

Les enfants qui le souhaitent pourront prévoir un costume en lien avec notre thème d'année (l'art) mais ce n'est pas une obligation.

### **7. OGEC : nouveau bureau**

Lors du dernier CA un nouveau bureau a été validé.

Président :	Kieran CHESNEAU
Vice-Président :	Christophe LE GOUARD
Trésorier :	Anne-Laure BOUVET
Secrétaire :	Gwenaële COLOMBEL

Les membres : Vincent Potier / Thierry Guéganic / Katell Le Sonn / Antonella Silva / Philippe Cabel

Merci aux membres de l'OGEC pour leur investissement au service de l'école.

### **8. Le spectacle du 31 mars au Palais des Arts de Vannes**

Les répétitions pour notre « grand » spectacle sur l'art du mardi 31 mars ont commencé début janvier.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations sur l'organisation matérielle de cette soirée.

La participation de tous les enfants est nécessaire. En effet, cela rentre dans le cadre de notre projet d'année sur l'art, projet décliné en classe en interdisciplinarité.

Tenue à prévoir : un haut blanc et un pantalon foncé. Les autres costumes seront fournis par l'école.

Deux spectacles identiques seront proposés en fonction des classes :

- **Spectacle 1 à 18 h** → classes de Laurence, Catherine/Marjorie, Annaïck, Sylvie, Anne-Laure/Elodie, Karine Lydie, Jean-Pierre, Anne-Françoise  
L'accès aux gradins sera possible à partir de 17 h 30.  
Les enfants seront déjà sur place car ils auront participé à la répétition générale de 15 h 30 à 17 h.
- **Spectacle 2 à 20 h 15** → classes de Anne, Maryse, Maud, Marie-Pierre, Carole, Marie-José, Lydie, Jean-Pierre, Anne-Françoise  
L'accès aux gradins ne sera possible qu'à partir de 19 h 45 (pas d'entrée possible avant).  
Les enfants seront accueillis dans le hall d'entrée à 19 h 45 par les enseignants.

⇒ Les classes de Lydie, Anne-Françoise et Jean-Pierre seront présentes aux deux spectacles.

⇒ Les enfants acteurs (pour la partie texte entre les tableaux) feront aussi les deux spectacles mais ils ne sont pour l'instant pas désignés.

Les parkings du Palais des Arts nous seront accessibles (parking souterrain de 450 places et parking Ropartz de 300 places). Cependant nous vous invitons à prévoir du co-voiturage pour remplir les voitures.

Tarifs des entrées : 10 € par adulte (5 € pour les collégiens). Gratuit pour les enfants de l'école.

Si vous assistez aux deux spectacles, le second est gratuit pour les familles ayant vu le premier.

Les places pour les enfants qui participent au spectacle sont déjà réservées. Vous ne réservez vos billets que pour les spectateurs (adultes, collégiens, frères et sœurs de l'école de l'autre spectacle).

Vous pouvez dès à présent réserver les billets d'entrée en complétant le coupon ci-dessous et en le renvoyant aux enseignants. Vous recevrez vos billets quelques jours avant le spectacle.

Nous aurons besoin de quelques personnes pour aider à l'organisation (entrées, vérification des sacs, ménage, distribution des repas à emporter de l'APEL). Nous ferons un appel à bénévoles début mars.

✂-----

### COUPON DE RESERVATION pour les spectacles : à renvoyer avant le 13 mars

⇒ **Remplir un coupon par spectacle obligatoirement**

⇒ Si vous assistez aux deux spectacles, vous devez remplir deux coupons

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

### Spectacle du mardi 31 mars à 18 h

⇒ (Laurence, Catherine/Marjorie, Annaïck, Sylvie, Anne-Laure/Elodie, Karine Lydie, Jean-Pierre, Anne-Françoise).

Nombre	Entrées pour	tarif	total
	Adulte/lycéen	10.00 €	€
	Collégien ou enfant de la PS1 au CM2 extérieur à l'école	5.00 €	
	Enfant de l'école du spectacle 2	Gratuit	
		TOTAL	€

✂-----

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

### Spectacle du mardi 31 mars à 20 h 15

⇒ (Anne, Maryse, Maud, Marie-Pierre, Carole, Marie-José, Lydie, Jean-Pierre, Anne-Françoise).

nombre	Entrées pour	tarif	total
	Adulte/lycéen	10.00 €	€
	Collégien ou enfant de la PS1 au CM2 extérieur à l'école	5.00 €	
	Enfant de l'école du spectacle 1	Gratuit	
	Adulte ou collégien qui auront vu le premier spectacle	Gratuit	
		TOTAL	€

⇒ Règlement par chèque à l'ordre de « école Notre-Dame Saint-Avé »

Consultez les informations sur la vie de l'école sur <http://www.saint-ave-ecolenotredame.fr>

Suivez-nous sur la page Facebook : [www.facebook.com/Ecole-Notre-Dame-Saint-Ave](http://www.facebook.com/Ecole-Notre-Dame-Saint-Ave)

ou sur Instagram : [https://www.instagram.com/ecole\\_notre\\_dame\\_saint\\_ave/](https://www.instagram.com/ecole_notre_dame_saint_ave/)

Kéline Bellec Champagne  
Chef d'Établissement